Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260413-2026_050B_DELIB-DE

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril, à 18h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle polyvalente du collège Simone Veil, 21 rue de Dahouët à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Stéphane de SALLIER DUPIN Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 7 avril 2026

PRESENTS :
BEAUDET Xavier, BERNARD Matthieu, BERNU Sylvain, BIDANEL Nathalie, BOUGUET Julia, BOURRÉ Gilles, BOUZID Nathalie, BRUNET Jean-Maurice, CARIMALO Myriam, CORLAY Nathalie, de SALLIER DUPIN Stéphane, DELAITRE Véronique, DUBOIS Philippe, GALLÉE Fabienne, GERTSCH Vanessa, GIBIER-GODEL Tiphaine, GOASTER Samy, GROIGNO Rémi, GUEGUEN Manuella, GUYMARD Jean-Luc, LAMIRAND Dominique, LE GUEN Nadège, LINTANF Goulven, LORMEL Nicolas, MARTIN Bertrand, RAVARD Antoine, RUSU Mihaela, SAGORY Thierry, THOMAS Ann-Gaël, THOMAS Christophe, URVOY Laurence

ABSENTS :
- BÉZARD Marie-Sergine donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- BURLOT David donne pouvoir à RAVARD Antoine,
- LE DOLEDEC Brice donne pouvoir à DUBOIS Philippe,
- MACHLOUT Georgette donne pouvoir à GOASTER Samy,

SECRETAIRE DE SEANCE : BEAUDET Xavier

Délibération n°2026-050
Membres en exercice : 35 – Présents : 31 - Absents : 4 – Pouvoirs : 4

AFFAIRES GENERALES
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2026 - APPROBATION

Afin d'assurer l'information du public, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Maire et le secrétaire. Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres de l'assemblée délibérante présents ou représentés et du secrétaire de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de Lamballe-Armor et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public. L'exemplaire original du procès-verbal, qu'il soit établi sur papier ou sur support numérique, est conservé dans des conditions propres à en assurer la pérennité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-15,

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260413-2026_050B_DELIB-DE

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- ARRETE le procès-verbal du Conseil municipal du 29 mars 2026, ci-après,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Unanimité

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260413-2026_050B_DELIB-DE

PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL *DU 29 MARS 2026*

L'an deux mille vingt-six, le 29 mars, à 11h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique au Quai des Rêves à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. GUYMARD Jean-Luc, Doyen d'âge pour la délibération n°2026-042, et M. de SALLIER DUPIN Stéphane, Maire de Lamballe-Armor pour les délibérations n°2026-043 à n°2026-048.

Date de l'envoi de la convocation : 24 mars 2026.

PRESENTS :
BEAUDET Xavier, BERNARD Matthieu, BERNU Sylvain, BEZARD Marie-Sergine, BIDANEL Nathalie, BOUGUET Julia, BOURRE Gilles, BOUZID Nathalie, BRUNET Jean-Maurice, BURLOT David, CARIMALO Myriam, CORLAY Nathalie, de SALLIER DUPIN Stéphane, DELAITRE Véronique, DUBOIS Philippe, GERTSCH Vanessa, GIBIER-GODEL Tiphaine, GOASTER Samy, GROIGNO Rémi, GUEGUEN Manuella, GUYMARD Jean-Luc, LAMIRAND Dominique, LE DOLEDEC Brice, LE GUEN Nadège, LINTANF Goulven, LORMEL Nicolas, MACHLOUT Georgette, MARTIN Bertrand, POILBOUT Fabienne, RAVARD Antoine, RUSU Mihaela, SAGORY Thierry, THOMAS Ann-Gaël, THOMAS Christophe, URVOY Laurence

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : GIBIER-GODEL Tiphaine

ORDRE DU JOUR

1. *Affaires générales - Installation du Conseil municipal*
2. *Affaires générales - Élection du Maire*
3. *Affaires générales - Fixation du nombre des Adjoints*
4. *Affaires générales - Élection des Adjoints*
5. *Affaires générales - Élection des Maires délégués*
6. *Lecture de la Charte de l'élu local*

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire sortant, qui après l'appel nominal a déclaré, dans leurs fonctions, les Conseillers municipaux suivants :

NOM	PRENOM
BEAUDET	Xavier
BERNARD	Matthieu
BERNU	Sylvain
BEZARD	Marie-Sergine
BIDANEL	Nathalie
BOUGUET	Julia
BOURRÉ	Gilles
BOUZID	Nathalie
BRUNET	Jean Maurice
BURLOT	David
CARIMALO	Myriam

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260413-2026_050B_DELIB-DE

NOM	PRENOM
de SALLIER DUPIN	Stéphane
DELAITRE	Véronique
DUBOIS	Philippe
GERTSCH	Vanessa
GIBIER-GODEL	Tiphaine
GOASTER	Samy
GROIGNO	Rémi
GUEGUEN	Manuella
GUYMARD	Jean-Luc
LAMIRAND	Dominique
LE DOLEDEC	Brice
LE GUEN	Nadège
LINTANF	Goulven
LORMEL	Nicolas
MACHLOUT	Georgette
MARTIN	Bertrand
POILBOUT	Fabienne
RAVARD	Antoine
RUSU	Mihaela
SAGORY	Thierry
THOMAS	Christophe
THOMAS	Ann-Gaël
URVOY	Laurence

Délibération n°2026-042

Membres en exercice : 35 – Présents : 35 - Absents : 0 – Pouvoirs : 0

AFFAIRES GENERALES
ELECTION DU MAIRE

Au regard :

- Des dispositions des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Du procès-verbal de l'élection du Maire, des Adjoints et des Maires délégués,

Après dépouillement,

- M. de SALLIER DUPIN Stéphane est proclamé Maire de Lamballe-Armor et immédiatement installé.

Teneur des discussions :

- *Jean-Luc Guymard procède à la lecture son intervention : « Au matin du 22 mars, je me suis levé comme d'habitude ou presque avec une pensée pour le jour d'après. Allais-je refermer le livre de mon engagement municipal commencé il y a 25 ans, ou ouvrir une nouvelle page blanche d'un mandat dans la nouvelle majorité. La journée fut longue, très longue. Très vite, après l'ouverture des deux premières enveloppes au bureau numéro 1 de l'Hôtel de Ville, j'ai imaginé la victoire. Elle s'est concrétisée définitivement quelques longues minutes plus tard. On a gagné. Quelle joie, quel bonheur, dans ces combats municipaux il n'y a qu'un gagnant. Et j'ai une pensée pour les équipes concurrentes qui ne nous ont pas ménagé. Je salue ici, leur engagement et leur atteste*

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260413-2026_050B_DELIB-DE

mon respect. À Philippe, une page municipale se tourne, je t'adresse tous mes vœux et ma considération pour ton mandat. Comme, tu me l'as indiqué dimanche soir dernier après la proclamation des résultats sur le perron de l'Hôtel de Ville, on se croisera dans Lamballe, je rajoute avec plaisir. Merci, Stéphane, merci à toute l'équipe de Lamballe Avenir, merci à tous les électeurs pour cette ascension, cette belle réussite collective. Monsieur le Maire, cher Stéphane j'ai le privilège en tant que doyen de te remettre l'écharpe de Maire. Reçois toutes mes félicitations. »

- *Stéphane de Sallier Dupin prend la parole : « Cher Philippe, monsieur le Maire sortant ; cher Jean-Luc, chers collègues, chers habitants de Lamballe-Armor qui êtes présents et vous tous qui nous regardez ou qui nous regarderez via les réseaux sociaux. Au nom de l'équipe Lamballe Avenir, je veux dire ici toute notre reconnaissance pour la confiance qui nous a été faite par 3 835 électeurs parmi vous. Je veux le dire avec force : Si nous avons été élus par 3 835 habitants de Lamballe-Armor, nous sommes désormais au service des 17 241 habitants, sans distinction, quels que soient leur vote, leurs convictions, leur parcours ou leurs engagements. C'est le sens même de notre mandat : rassembler, représenter et agir pour tous. Nous mesurons collectivement également la responsabilité qui est la nôtre. Nous avons la chance d'exercer ce mandat dans un contexte plus favorable que celui de l'équipe précédente, sans crise sanitaire majeure à affronter et avec des services municipaux aujourd'hui reconstitués. Le ciel, bien que bleu ce matin, n'est pas sans nuage à l'horizon néanmoins. Quel sera l'impact de la crise énergétique qui vient de s'ouvrir, tant sur le prix de l'énergie que sur notre économie en général ? Comment allons-nous vivre le nécessaire redressement des finances de l'État, qui est l'un de nos financeurs ? Comment va se dérouler l'hiver démographique dans lequel nous rentrons, avec la baisse constante du nombre de naissances dans notre territoire ? Vous le voyez, nous abordons ce nouveau mandat sans exaltation mais avec une détermination de granit. Cette détermination, nous allons l'exercer dans la mise en œuvre de notre programme, sur la base des grands thèmes que nous avons portés : la sécurité, la santé, le logement et le développement économique, car ce sont les fondamentaux qui permettent de bâtir de vraies politiques sociales, éducatives, culturelles, sportives pour tous les âges. Cette détermination, nous allons l'exercer pour bâtir ce que sera la Commune dans 20, 30 et 50 ans. Mais nous allons également la mettre au service de la résolution des choses du quotidien qui, à force de traîner, abîment le sens de l'action publique et de la politique. Pour cela, nous allons structurer notre équipe, en commençant dans quelques instants par l'élection des adjoints et la nomination de conseillers délégués. C'est la première étape, mais la deuxième étape vient juste après : nous voulons faire équipe avec l'ensemble des services de la Commune pour redonner du sens à l'action publique et faire de notre quotidien de petits progrès permanents, de petites victoires de tous les jours. Nous voulons élever la qualité du service public que nous vous devons. Pour y parvenir, nous nous appuierons sur l'engagement des agents municipaux, acteurs essentiels du quotidien, que nous associerons pleinement à cette dynamique d'amélioration continue. Cela nous permettra de mieux travailler avec chaque citoyen de Lamballe-Armor, en concertation concrète, dans les petits projets comme dans les grands. Vous le voyez, ensemble, nous avons une telle masse de travail qu'elle porte à une nécessaire modestie. Modestie qui n'est pas une sorte de vertu décrétée et paradoxalement prétentieuse, mais une obligation absolue pour garder le cap, la détermination et cette volonté de servir. Nous mettrons notre volonté au service de ceux qui innovent, qui créent de la richesse, qui prennent des initiatives, mais nous mettrons la même volonté au service de ceux, qui victimes d'un accident de la vie ou vivant une difficulté plus ou moins passagère, ont besoin de la communauté pour se relever et retrouver de la dignité. Merci à tous pour votre confiance dimanche dernier. Nous voulons vous la rendre au centuple pendant toute la durée de ce mandat, et qu'à la fin de ce mandat vous puissiez vous dire que nous avons été utiles. Je vous remercie. »*
  Il indique qu'il a souhaité, en accord avec les représentants des deux minorités, que ceux-ci puissent prendre la parole. Il précise que cette démarche lui paraît conforme à l'usage et qu'elle constitue un signe de concorde qu'il souhaite adresser dans le respect des convictions de chacun.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260413-2026_050B_DELIB-DE

- *Antoine Ravard prend la parole : « Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs qui êtes présents ici, ce matin, je souhaite d'abord vous adresser, monsieur le Maire, au nom du groupe d'opposition que j'ai l'honneur de présider, mes félicitations républicaines pour votre élection, celle de dimanche dernier bien sûr, et puis celle de ce matin qui venait comme une évidence évidemment. Mes félicitations et nos félicitations aussi à l'ensemble des élus de cette assemblée. Je ne dirais pas encore cet hémicycle mais ça viendra pour les prochains Conseils municipaux. En démocratie, l'alternance est la règle. Elle s'impose à nous comme elle s'impose à tous. Permettez-moi également d'avoir un mot pour l'ensemble de celles et ceux, de toute tendance politique d'ailleurs, qui ont quitté le Conseil municipal après de nombreuses années d'engagement. Il n'est jamais anodin de faire le choix de consacrer une part conséquente de son temps à l'intérêt général et à la construction de la chose publique. Je pense notamment et permettez-moi un mot plus particulier à quelques amis : Céline Fortin, René Le Boulanger, Pierrick Briens, qui étaient Maire délégué, adjoints territoriaux dans le mandat qui s'est achevé, mais aussi à Nathalie Bouzid, David Burlot, Laurence Urvoy et Nadège Le Guen qui demeurent élus, pour mon plus grand plaisir à mes côtés. Ils ont été et je veux le dire à toutes et tous, exemplaires dans leur fonction de Maire délégué. Et à celles et ceux qui vont leur succéder, je veux dire que vous aurez forte affaire parce que la barre a été placée très haute en matière de dévouement à l'action publique et à l'intérêt général. Donc je veux leur rendre un hommage. J'ai évidemment une reconnaissance spécifique envers les majorités de gauche, mon cher Philippe, qui ont précédé ce mandat et qui ont fait grandir notre Commune, notamment sur un point essentiel et qui sera essentiel pour nous tout au long du mandat par l'importance qui fut consacrée aux politiques culturelles. Et l'écrin dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui en est l'un des plus illustres témoignages. Un mot aussi pour l'ensemble des agents de notre collectivité, que je remercie pour l'exceptionnel travail réalisé depuis tant d'années, dans des contextes souvent complexes, et singulièrement pour le travail de ces dernières semaines, pour que l'exercice démocratique se déroule dans de parfaites conditions jusqu'à ce dimanche matin. Bien qu'élu de l'opposition, nous serons toujours à vos côtés, mesdames et messieurs les agents, parce que nous sommes bien conscients que la politique n'est rien sans des fonctionnaires dévoués pour la mettre en place, pour notre sécurité, pour la culture, pour l'entretien des espaces publics, pour le périscolaire, pour nourrir nos enfants, partout, nous avons besoin de vous. Monsieur le Maire, vous avez été à ma place, vous connaissez donc l'ambivalence du sentiment qui m'habite en cet instant et qui devrait, je crois, habiter toutes les oppositions républicaines. Vous vous en doutez, je doute, avec mes camarades, de la pertinence de votre projet sur un certain point, et c'est tout le sens du débat démocratique que nous avons eu ces dernières semaines. Je crains que ce projet, parce qu'il dit selon nous trop peu de culture, de jeunesse, de lutte contre le réchauffement climatique et de solidarité, je crains que ce projet ne suffise pas. Pour autant, j'aime Lamballe-Armor, et nous aimons, avec les cinq élus qui intègrent le groupe que j'ai l'honneur de présider, nous aimons Lamballe-Armor, et par conséquent, nous vous souhaitons bonne chance car, bien que président du principal groupe d'opposition, je ne souhaite pas et je ne souhaiterai jamais l'échec de Lamballe-Armor. Nous serons, nous, à notre place, au service de l'intérêt général. Vous nous trouverez parfois monsieur le Maire, à vos côtés, dès lors que vous agirez pour la vitalité économique, pour la justice, pour l'égalité, pour la culture, pour la défense des services publics, pour une politique de sécurité efficace. Vous nous trouverez à vos côtés pour améliorer le quotidien des Lamballe-Armoricains. Mais vous nous trouverez aussi souvent à notre place dans l'opposition. Une opposition qui sera d'abord une force de proposition pour faire avancer Lamballe-Armor. Car si le résultat de l'élection fait de votre équipe la majorité, je n'oublie pas que plus de 3 000 Lamballe-Armoricains ont choisi notre programme, Il mérite d'être entendu, et nous nous en assurerons. Une opposition qui sera aussi exigeante sur le fond comme sur la forme, mais une opposition qui sera toujours respectueuse des individus et de la fonction que vous incarnez. Et je crois que la démission précoce du Maire élu de Moncontour, dans un contexte absolument inacceptable de violence, nous rappelle à toutes et tous, élus et citoyens d'ailleurs, l'importance de toujours dissocier les désaccords idéologiques du respect que nous nous devons*

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260413-2026_050B_DELIB-DE

respectivement. Une opposition qui sera de gauche, monsieur le Maire, je crois que nous avons un point commun : nous croyons tous les deux à la nécessité de réaffirmer, pour le bon fonctionnement de la vie démocratique, l'existence d'une droite et d'une gauche. Non pas pour diviser, mais au contraire pour rassembler, pour construire du consensus sur la base de valeurs clairement assumées. Mais nous avons aussi une différence, puisque dans ce débat entre la droite et la gauche, vous êtes de droite et nous sommes de gauche. Nous assumerons avec fierté nos valeurs et nous exercerons notre mandat avec une haute idée de ce que peut être la politique. Je l'ai dit, vous nous trouverez parfois avec vous et souvent dans l'opposition, mais vous nous trouverez toujours à l'avant-garde des combats essentiels. A ce titre, monsieur le Maire, permettez-moi de regretter que cette semaine, notre groupe politique fut le seul représenté devant l'inspection académique pour s'opposer à la nouvelle carte scolaire, qui organise des dizaines de suppressions de classes, dont une dans notre école de Trégomar-La Poterie à Lamballe-Armor. L'école publique est le fondement de notre République, mes chers collègues, depuis près de 150 ans. Et dans cette assemblée, notre première mission puisque c'est le premier budget de la collectivité avec la voirie, notre première mission est de faire vivre cette promesse d'un enseignement laïque, gratuit et obligatoire pour tous nos enfants et dans tous nos bourgs. Chers collègues de la majorité, rejoignez-nous dans ce combat primordial. Faites, avec nous, de l'école publique la première des promesses de l'égalité républicaine, le premier des combats de ce début de mandat. Nous avons là l'occasion de parler tous ensemble, au-delà des clivages, d'une voix forte. En un mot, tout au long de ce mandat, nous servirons les Lamballe-Armoricains, monsieur le Maire, et notre Commune, en conformité avec nos valeurs, avec ce que nous jugeons et jugerons utile. Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais vous dire ce matin. Quant au reste de l'ordre du jour, monsieur le Maire, les nominations relevant selon nous de l'organisation stricte de la majorité, vous comprendrez notre abstention sur l'ensemble de celles-ci. Un dernier mot, enfin, pour saluer la mémoire d'un grand homme politique qui, comme un triste symbole, nous a quittés au lendemain du second tour de cette élection municipale. Je veux parler bien sûr de Lionel Jospin. Ces derniers jours, les hommages sont venus de tous les bords de l'échiquier politique, chacune et chacun considérant au-delà des avis sur les décisions qu'il a prises comme Premier ministre, que Lionel Jospin était de ceux, trop rares aujourd'hui, qui faisaient de la politique avec un sens éthique et une force morale qui ne pouvaient que susciter l'admiration. C'est modestement que nous placerons notre mandat dans cette lignée, au service de l'intérêt général. En attendant, j'espère que nos communes lui rendront un jour l'hommage qu'il mérite. Je vous remercie. »

- *Sylvain Bernu intervient à son tour : « Dimanche dernier, les électeurs ont tranché et nous venons d'élire notre nouveau maire. Selon moi, ce résultat s'explique par trois raisons. D'abord, une volonté claire de changement. 65 % des électeurs n'ont pas voté pour la majorité sortante. Le message me semble à la fois clair et net. Ensuite, un renouvellement important de la population des 10 dernières années qui modifie naturellement les attentes et les équilibres. Enfin, une dynamique naturelle, une dynamique nationale et locale avec une vague de listes de droite et des propositions portées par la liste gagnante qui ont su convaincre. Sur cette volonté de changement, je veux dire une chose simple. Oui, il fait bon vivre à Lamballe. Nous avons un tissu économique dense, des associations nombreuses et actives, un cadre de vie que beaucoup nous envie. Mais cela ne suffit pas pour être réélu, nous en avons eu la preuve dimanche dernier. Une commune pour moi n'appartient ni à un parti, ni à des élus de droite ou de gauche. Elle n'a pas une histoire figée. Cette fin de campagne nous le rappelle d'ailleurs : combien une respiration démocratique était nécessaire. Pour ma part, je respecte profondément les anciens élus qui ont œuvré et qui vont désormais œuvrer pour notre Commune. Celles et ceux qui construisent aussi notre commune, au-delà des élus, ce sont avant tout les habitants engagés dans leurs entreprises, dans leurs associations et dans la vie locale. La population a souhaité du renouvellement, elle l'a obtenu. Je tiens donc à adresser mes félicitations évidemment à Stéphane de Sallier Dupin pour sa victoire et pour son élection en tant que Maire, à Antoine Ravard et à son équipe. Toute liste confondue, sur cette campagne, ce sont 105 personnes qui se sont engagées. En dehors de cette*

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260413-2026_050B_DELIB-DE

entre-deux tours, la campagne a été respectueuse et exemplaire. En ce qui nous concerne, nous sommes fiers d'être élus. En début du précédent mandat, j'avais dit au Maire de l'époque que nous étions à disposition de notre Commune. Je réitère aujourd'hui cet engagement en espérant qu'il aboutisse cette fois-ci. Même dans la minorité, nous serons présents, disponibles et constructifs chaque fois que cela sera utile. Je formule aussi une demande claire : considérez les minorités. N'oubliez pas que la majorité des habitants n'a pas voté pour vous. J'ai également quelques attentes immédiates. D'abord, la réouverture de la route des Grenouilles. J'ai hâte de voir comment vous allez concrétiser cet engagement. Ensuite, l'avancement du dossier de la rocade qui a tant fait débat pendant cette campagne. Concernant la place dans Lamballe Terre & Mer, je sais que, Stéphane, tu portes l'idée de pouvoir faire en sorte que la ville-centre reprenne sa place dans l'agglomération. Je souhaite que des solutions soient trouvées, que des collaborations soient mises en place. Je souhaite du dialogue, de l'écoute et que Lamballe puisse reprendre sa place dans Lamballe Terre & Mer. Pour ce mandat, nos attentes sont les suivantes. Nous souhaitons évidemment des projets ambitieux pour la Commune, notamment sur l'habitat, la mobilité, la préservation de notre cadre de vie. Nous souhaitons un équilibre entre la ville-centre et les Communes déléguées, mais aussi le retour des commissions citoyennes. Nous souhaitons des élus présents sur le terrain, proches des habitants. Nous voulons du respect pour la minorité avec une information transparente, complète et sincère. Nous souhaitons une association des minorités aux décisions. Pourrons-nous réellement contribuer à celles-ci ? Telle est la question. En tout cas, c'est mon souhait le plus cher. Est-ce que le Conseil municipal sera à nouveau une simple chambre d'enregistrement sous ton mandat ? J'espère que non et je ne le pense pas. Nous attendons également une collaboration sereine avec les agents, un climat de travail apaisé. Nous souhaitons une véritable implication des habitants dans les projets. Sur ce point, je le dis clairement : le PLU a été une occasion manquée et il aurait pu être un formidable outil de co-construction avec la population. Cela n'a pas été le cas. Nous avons évidemment d'autres souhaits, mais ce sont quelques points qui me semblent importants de vous faire remarquer sur ce premier Conseil. Je vous souhaite à toutes et tous une bonne prise de fonction et je vous remercie pour votre écoute ».

- *Stéphane de Sallier Dupin remercie les intervenants. Il indique qu'il ne s'agit pas de répondre point par point mais souhaite apporter quelques précisions. Il informe que dès le lundi suivant l'élection, il a reçu un appel de l'administration de l'Éducation nationale, ainsi que des représentants des parents d'élèves et du directeur de l'établissement. Il souligne qu'il découvre les réalités de ces échanges même s'il s'attendait à être sollicité sur ces sujets. Il rappelle que la majorité dispose de marges d'action qui doivent permettre de faire avancer les dossiers, et précise que des échanges complémentaires auront lieu ultérieurement. Il réaffirme que l'école, quelle qu'elle soit, demeure un élément central de la vie des bourgs et de la dynamique du territoire. Stéphane de Sallier Dupin assure également vouloir travailler avec l'ensemble des membres du Conseil municipal, dans le respect des différentes sensibilités, y compris celles de l'opposition. Il mentionne que ses 18 années d'expérience lui ont permis d'acquérir une validation des acquis, et estime disposer des outils nécessaires pour faire évoluer les méthodes de travail collectives, notamment en commission et sur le terrain. Il conclut en indiquant qu'en séance de Conseil, chacun conserve naturellement sa liberté d'expression, mais qu'il souhaite travailler avec l'ensemble des élus, comme il échange déjà avec tous.*

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260413-2026_050B_DELIB-DE

Délibération n°2026-043

Membres en exercice : 35 – Présents : 35 - Absents : 0 – Pouvoirs : 0

AFFAIRES GENERALES
FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Conformément aux dispositions des articles L.2122-1 et L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Le Conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif du Conseil municipal, soit 10. L'entrée en fonction des adjoints intervient dès leur élection.

Teneur des discussions :
La délibération n'a donné lieu à aucun débat.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal fixe le nombre d'adjoints au Maire à 9.

VOTE : Adopté à l'unanimité
Abstention : Mmes BOUZID. LE GUEN. URVOY.BIDANEL. THOMAS. MM. BURLOT. LINTANF. RAVARD. GROIGNO

Délibération n°2026-044

Membres en exercice : 35 – Présents : 35 - Absents : 0 – Pouvoirs : 0

AFFAIRES GENERALES
ELECTIONS DES ADJOINTS

Au regard :

- Des dispositions des articles L.2122-1 et L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, de la délibération n°2026-043 fixant le nombre d'adjoints à 9.
- Du procès-verbal de l'élection du Maire, des Adjoints et des Maires délégués,

Teneur des discussions :
La délibération n'a donné lieu à aucun débat.

Après dépouillement,

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés :

- 1er adjoint : GUYMARD Jean-Luc
- 2ème adjointe : CARIMALO Myriam
- 3ème adjoint : LORMEL Nicolas
- 4ème adjointe : BÉZARD Marie-Sergine
- 5ème adjoint : BOURRÉ Gilles
- 6ème adjointe : DELAITRE Véronique
- 7ème adjoint : BEAUDET Xavier
- 8ème adjointe : BOUGUET Julia
- 9ème adjoint : BERNARD Matthieu

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260413-2026_050B_DELIB-DE

Délibération n°2026-045

Membres en exercice : 35 – Présents : 35 - Absents : 0 – Pouvoirs : 0

AFFAIRES GENERALES
ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE LAMBALLE

Au regard :

- Des dispositions des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Du procès-verbal de l'élection du Maire, des Adjoints et des Maires délégués,

Teneur des discussions :
La délibération n'a donné lieu à aucun débat.

Après dépouillement,

M. de SALLIER DUPIN Stéphane est proclamé Maire délégué de Lamballe et immédiatement installé.

Délibération n°2026-046

Membres en exercice : 35 – Présents : 35 - Absents : 0 – Pouvoirs : 0

AFFAIRES GENERALES
ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE MESLIN

Au regard :

- Des dispositions des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Du procès-verbal de l'élection du Maire, des Adjoints et des Maires délégués,

Teneur des discussions :
La délibération n'a donné lieu à aucun débat.

Après dépouillement,

Mme GUEGUEN Manuella est proclamée Maire déléguée de Meslin et immédiatement installée.

Délibération n°2026-047

Membres en exercice : 35 – Présents : 35 - Absents : 0 – Pouvoirs : 0

AFFAIRES GENERALES
ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE MORIEUX

Au regard :

- Des dispositions des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Du procès-verbal de l'élection du Maire, des Adjoints et des Maires délégués,

Teneur des discussions :
La délibération n'a donné lieu à aucun débat.

Après dépouillement,

Mme GOASTER Samy est proclamée Maire déléguée de Morieux et immédiatement installée.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260413-2026_050B_DELIB-DE

Délibération n°2026-048

Membres en exercice : 35 – Présents : 35 - Absents : 0 – Pouvoirs : 0

AFFAIRES GENERALES
ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE PLANGUENOUAL

Au regard :

- Des dispositions des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Du procès-verbal de l'élection du Maire, des Adjoints et des Maires délégués,

Teneur des discussions :
La délibération n'a donné lieu à aucun débat.

Après dépouillement,

M. DUBOIS Philippe est proclamé Maire délégué de Planguenoual et immédiatement installé.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Fin du procès-verbal du Conseil municipal du 29 mars 2026